

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_6-DE



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre pouvoirs : 4

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents avant donné procuration : Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Absent excusé : Mr OLHAGARAY Ramuntxo

Secrétaire de séance : Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

ADHESION AU SERVICE COMMUN MUTUALISE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Préambule et contexte

La loi n° 2022—217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (loi 3DS) reconnaît la compétence des Communes en matière d'adresse. Elle les oblige à dénommer les voies publiques comme privées ouvertes à la circulation, et à les numéroter. Cet adressage est défini au format standardisé Base Adresse Locale (BAL). La BAL de chaque commune vient alimenter la Base Adresse Nationale.

La définition et la tenue à jour de l'adressage est un enjeu majeur pour la bonne conduite des services et politiques publiques, mais également pour le quotidien des citoyens et entreprises du territoire. La BAN, base de référence en Open Data, a vocation à être utilisée par tous les utilisateurs d'adresse : secours, La Poste, organismes publics et entreprises privées, etc. En tenant à jour les adresses sur cette base unique de référence, l'objectif est de contribuer à la transparence et à la simplification des actes administratifs.

Consciente des enjeux de l'adressage, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé d'apporter son soutien aux Communes de son territoire, au travers d'un appui méthodologique et technique sur cette compétence communale.

En particulier, la Communauté d'Agglomération Pays Basque accompagne les communes qui l'ont souhaité dans l'élaboration et la diffusion de leur adresse au format Base Adresse Locale sur la Base Adresse Nationale.

Une grande majorité des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération a souhaité bénéficier de cet accompagnement. Au terme du chantier plus ou moins vaste et complexe au regard de l'historique de l'adressage et la taille de la commune, un premier adressage a été défini et diffusé.

La Commune de Larressore_a diffusé ses adresses sur la BAN:

Or l'adressage évoluant au fil des nouvelles constructions de voies et bâtis, une mise à jour rigoureuse et continue de l'adressage doit être conduite par la Commune, autorité compétente.

Afin d'accompagner les Communes dans le suivi et l'actualisation des adresses, la Communauté d'Agglomération propose la création d'un service commun de mise à jour de l'adressage.

Ce service passe par la mise à disposition d'un outil financé et développé par le service Information Territoriale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et la mutualisation d'un agent dédié à l'accompagnement à l'adressage au travers d'un appui technique et méthodologique. La création de la mise à jour sur l'outil et sa diffusion seront assurées par un agent communal formé et accompagné.

Les missions du service commun de mise à jour de l'adressage :

Le service commun de mise à jour de l'adressage assure en continu l'accompagnement des Communes à l'adressage par un appui méthodologique et technique comprenant :

- **Expertise méthodologique :**
 - tenue à jour de la doctrine d'adressage établie ces dernières années et appliquée de manière harmonisée pour l'ensemble des Communes accompagnées pour la création de la première version de l'adressage ; tenue à jour du guide méthodologique diffusé aux communes accompagnées au travers de la présente convention ; explicitation des règles et accompagnement sur l'usage des trois langues du territoire (français, basque, gascon) ,
 - veille nationale : suivi actif de l'évolution juridique et technique de l'adressage, position interlocuteur privilégié et reconnu par les différents acteurs nationaux ; participation aux réseaux techniques sur l'adressage avec les autres collectivités accompagnant les Communes (retours d'expérience, bonnes pratiques, sollicitation d'experts)
- **Expertise technique :**
 - garantie du bon fonctionnement de l'outil de mise à jour et du process de diffusion sur la Base Adresse Nationale au travers de l'API de dépôt
 - évolution technique de l'outil en fonction des besoins,
 - dans la limite des possibilités techniques, contractuelles et financières, travail à l'interopérabilité de l'outil de mise à jour de l'adressage mis à disposition par la Communauté d'Agglomération avec les autres logiciels et outils utilisés par la Communes reliés à la thématique de l'adressage (gestion des permis de construire notamment)
- **Formation des Communes et administration des comptes d'utilisateurs de l'outil**
(en continu et tenant compte des rotations de personnel dans les Communes)
- **Assistance technique et méthodologique en continu** suite à la formation (système d'aide continu sur sollicitation des Communes, création et enrichissement de guides, tutoriels, FAQ)
- **Coordination de projet entre les acteurs de l'adressage** (SDIS, DGFIP, Fibre64, service linguistique CAPB, utilisateurs de l'adresse en interne CAPB (collecte déchets, fiscalité, eau, ADS), Communes entre elles pour l'harmonisation des voies intercommunales ou limitrophes)

Le pilotage du service commun reste du ressort du chef du service Information Territoriale en charge du projet adressage. Les Communes sont les acteurs de la mise à jour, dans l'exercice de leur compétence.

Profitant de la prise en charge de l'administration des comptes utilisateurs et de formations à l'outil de mise à jour par l'agent mutualisé, la CAPB mettra à disposition gratuitement, pour les Communes adhérentes, son outil standard de consultation du socle des données SIG communautaires, ainsi que des référentiels génériques (photos aériennes et satellites, fonds de plan, cadastre parcellaire).

Toute formation, accompagnement plus spécifique, édition ou intégration de données communales ne pourront être exercées ni par cet agent mutualisé. Ces prestations pourront être fournies dans un futur service commun SIG plus global dont les contours restent à définir dans le cadre du schéma directeur de mutualisation.

L'adhésion par conventionnement à partir du 1^{er} janvier 2023

L'adhésion au service commun de mise à jour de l'adressage est payante pour les Communes à compter du 1er janvier 2023.

Un conventionnement est nécessaire pour acter de l'engagement mutuel de la Commune et de la Communauté d'Agglomération dans la tenue à jour de l'adressage.

La durée de la convention est indéterminée et peut être modifiée par voie d'avenant après validation de chaque partie. Chaque partie dispose du droit de résilier unilatéralement le contrat.

L'adhésion peut intervenir à tout moment à la demande de la Commune. La cotisation est annuelle et revue chaque année en fonction des évolutions des chiffres de population de la Commune en cas de changement de tranche.

Concernant les 12 communes du Pôle Sud Pays Basque qui bénéficient à ce jour d'un outil de mise à jour d'adressage compris dans leur service commun mutualisé SIG, la tarification tient compte de cette spécificité et est adaptée en conséquence. Elle ne comprend que l'aide méthodologique et la coordination de projet.

Groupe	Nbre habitants	Nbre Communes	Nombre Communes hors Pole Sud Pays Basque	Nombre Communes Pole Sud Pays Basque	Cout unitaire annuel 100% prestation hors Pole Sud Pays Basque	Cout unitaire annuel Pole Sud Pays Basque
C1	10 000 à 60 000	6	3	3	1400€	350 €
C2	5 000 à 9 999	9	7	2	900 €	225 €
C3	2 000 à 4 999	15	11	4	750 €	188 €
C4	500 à 1999	39	36	3	500 €	125 €
C5	200 à 499	51	51		175 €	
C6	0 à 199	38	38		75 €	
TOTAL		158	146	12		

(La population prise en compte est la population dite municipale).

Vu la loi n° 2022—217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (loi 3DS) reconnaissant pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, la compétence en matière d'adresse et l'obligation de dénommer les lieux-dits et voies publiques comme privées ouvertes à la circulation, et de leur numérotation ;

Vu l'article L. 321—4 du code des relations entre le public et l'administration faisant des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions une donnée de référence mises à disposition par les communes ;

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique identifiant la Base Adresse Nationale comme une des 9 données de référence de la République, en licence ouverte depuis le 1^{er} janvier 2020 et fléchée comme étant la base de référence des utilisateurs de l'adresse dans la loi 3DS sus nommée ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2 qui dispose, qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs Communes membres peuvent se doter de services communs •

Vu la délibération OJ 39 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2022 portant création d'un service commun mutualisé d'accompagnement à la mise à jour de l'adressage et votée à l'unanimité ;

Vu la convention ci-annexée, à signer avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque en vue d'adhérer au service commun mutualisé de mise à jour de l'adressage.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'adhésion au service commun mutualisé de mise à jour de l'adressage selon les termes de la convention ci-annexée, prévoyant la mise à disposition d'un outil numérique communautaire, et la mutualisation d'un agent chargé de l'appui technique, méthodologique et de coordination, moyennant un coût annuel fonction de la population municipale de chaque Commune adhérente ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Vote de la question : nombre de votants : 19
pour : 18 contre : 0 abstentions : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Fait à Larressore, le 11 avril 2023
Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :
Notifiée le :
Le Maire, Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_6-DE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_7-DE

S'LO

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre pouvoirs : 4

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents avant donné procuration : Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Absent excusé : Mr OLHAGARAY Ramuntxo

Secrétaire de séance : Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

MISE EN ŒUVRE DU PARTAGE DU PRODUIT COMMUNAL DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES NOUVELLES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES, DANS LE CADRE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Madame le Maire expose,

Dans le cadre de l'action visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement communautaires, notamment de développement économique, le pacte financier et fiscal intercommunal, adopté le 9 juillet 2022, prévoit d'organiser un partage plus cohérent des nouvelles recettes fiscales issues d'investissements portés par les budgets de la Communauté d'Agglomération, dans le cas spécifique des opérations d'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE).

Par une délibération du 10 décembre 2022, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a ainsi fixé le cadre du partage du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties au sein des nouvelles ZAE communautaires.

Ces contributions fiscales, acquittées par les propriétaires de locaux implantés sur ces zones, viendront participer au financement des dispositifs d'appui au développement économique, ainsi qu'aux dépenses d'entretien et de renouvellement des équipements des ZAE.

Le pacte financier et fiscal intercommunal a prévu d'instaurer le partage du produit communal de taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50%, levé sur les seules constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques communautaires (création/extension).

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal est invité à :

- **approuver le reversement à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de 50 % du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties au sein des nouvelles zones d'activités économiques (création/extension)**
- **approuver les termes de la convention de partage correspondante et autoriser Madame le Maire à la signer ;**
- **autoriser Madame le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.**

Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstentions : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 11 avril 2023
Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :
Notifiée le :
Le Maire,
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_7-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL
N°23_8**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Marïchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuration(s) :

Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 Budget Annexe CIMETIERE COMMUNAL
--

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 budget annexe cimetiere communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_8-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT
N°23_9**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Mme ARAMBEL Maltexu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 Budget Annexe Hotel-Restaurant
--

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 budget annexe hotel-restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_9-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE
BUDGET ANNEXE MAGASIN
N°23_10**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Mme ARAMBEL Maitexu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etai(en)t absent(e)s :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur DOLHAGARAY Ramunxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE MAGASIN

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 budget annexe magasin, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_10-BF

S'LO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE
N°23_11**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuratlon(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

13 avril 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE DE LARRESSORE

et publication du

13 avril 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 commune de Larressore, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



<p>Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le</p> <p align="right"><i>SLO</i></p> <p>ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_11-BF</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL
N°23_12**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuratlon(s) :

Mme ARAMBEL Maïteux donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

et publication du

13 avril 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	56 894,00
	Réalisé :	26 717,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	56 894,00
	Réalisé :	2 750,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	85 231,59
	Réalisé :	21 545,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	85 231,59
	Réalisé :	61 467,64
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-23 967,05
Fonctionnement :	39 922,59
Résultat global :	15 955,54

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_12-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT
N°23_13**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSEBRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

13 avril 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

13 avril 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	190 795,50
	Réalisé :	190 459,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	190 795,50
	Réalisé :	79 790,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	112 010,00
	Réalisé :	500,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	112 010,00
	Réalisé :	114 403,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-110 669,24
Fonctionnement :	113 903,27
Résultat global :	3 234,03

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_13-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE
BUDGET ANNEXE MAGASIN
N°23_14**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSEBRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuration(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	38 380,28
	Réalisé :	13 373,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	38 380,28
	Réalisé :	24 367,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	20 893,28
	Réalisé :	5 476,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	20 893,28
	Réalisé :	20 948,28
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	10 993,89
Fonctionnement :	15 471,38
Résultat global :	26 465,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_14-BF

S'LO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE
N°23_15**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSEBRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINER Irène

Procurator(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

13 avril 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du
13 avril 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 664 816,29
	Réalisé :	441 134,52
	Reste à réaliser :	219 995,00
Recettes	Prévu :	1 664 816,29
	Réalisé :	1 647 285,89
	Reste à réaliser :	40 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 079 523,00
	Réalisé :	927 635,69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 079 523,00
	Réalisé :	1 149 830,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 206 151,37
Fonctionnement :	222 195,13
Résultat global :	1 428 346,50

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_15-BF
--



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
CIMETIÈRE COMMUNAL
N°23_16**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINER Irène

Procuration(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Cimetière Communal, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	39 922,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	39 922,59
- un déficit d'investissement de :	23 967,05
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	23 967,05

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	39 922,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	39 922,59
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 967,05

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_16-BF

SLO

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
HÔTEL RESTAURANT
N°23_17**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuration(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean-Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Étal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Étal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Hôtel-Restaurant , à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	75 303,27
- un excédent reporté de :	38 600,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	113 903,27
- un déficit d'investissement de :	110 669,24
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	110 669,24

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	113 903,27
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	110 669,24
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 234,03

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 110 669,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_17-BF
--

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Larressore
Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
MAGASIN
N°23_18**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe Magasin, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 921,38
- un excédent reporté de :	5 550,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 471,38
- un excédent d'investissement de :	10 993,89
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	10 993,89

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	15 471,38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 471,38
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 000,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	10 993,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_18-BF

S'LO

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE
N°23_19**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuration(s) :

Mme ARAMBEL Maitebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 11 avril 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Communal, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	197 195,13
- un excédent reporté de :	25 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	222 195,13
- un excédent d'investissement de :	1 206 151,37
- un déficit des restes à réaliser de :	179 995,00
Soit un excédent de financement de :	1 026 156,37

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	222 195,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	132 195,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	90 000,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 206 151,37

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_19-BF



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_20-BF

S²LO

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre pouvoirs : 4

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents avant donné procuration : Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Absent excusé : Mr OLHAGARAY Ramuntxo

Secrétaire de séance : Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

TAXES	BASES NOTIFIÉES POUR 2023	TAUX VOTÉS 2023	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe foncière bâties	2 379 000 €	22.82 %	542 888 €
Taxe foncière non bâties	47 600 €	13.21 %	6 288 €
Taxe d'habitation	237 964 €	8.47 %	20 156 €
Majoration de la taxe habitation		20 %	4 021 €
		TOTAL	573 353 €

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

LS_2023_20

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.47 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.21 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Vote de la question : nombre de votants : 15
pour : 15 contre : 0 abstentions : 3**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Fait à Larressore, le 11 avril 2023
Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :
Notifiée le :
Le Maire,
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_20-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL
N°23_21**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINER Irène

Procuration(s) :

Mme ARAMBEL Maitebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunbo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du
13 avril 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 54 340,00

Recettes : 54 340,00

Fonctionnement

Dépenses : 74 922,59

Recettes : 74 922,59

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	54 340,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	54 340,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	74 922,59	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	74 922,59	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_21-BF
--

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Larressore,
 Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT
N°23_22**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSEBRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINER Irène

Procurator(s) :

Mme ARAMBEL Maïte donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramunxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **151 569,24**

Recettes : **151 569,24**

Fonctionnement

Dépenses : **44 739,03**

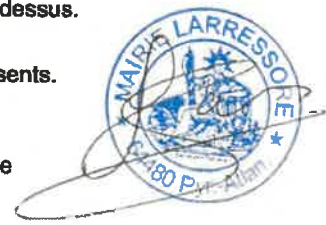
Recettes : **44 739,03**

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	151 569,24 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	151 569,24 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	44 739,03 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	44 739,03 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_22-BF
--

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Larressore,
 Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE
BUDGET ANNEXE MAGASIN
N°23_23**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Mme ARAMBEL Maïtebu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **30 760,27**

Recettes : **30 760,27**

Fonctionnement

Dépenses : **17 700,00**

Recettes : **17 700,00**

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	30 760,27 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	30 760,27 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	17 700,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	17 700,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_23-BF
--

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Larressore,
 Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE
N°23_24**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 3

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Date de la convocation
05 avril 2023

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
13 avril 2023

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame NOBLE RAVANNE Marie Angèle

et publication du

13 avril 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **1 403 582,00**

Recettes : **1 583 577,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 286 504,00**

Recettes : **1 286 504,00**

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	1 623 577,00 (dont 219 995,00 de RAR)
Recettes :	1 623 577,00 (dont 40 000,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	1 286 504,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 286 504,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_24-BF

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Larressore,
Le Maire, SAMANOS Laurence



Envoyé en préfecture le 16/04/2023

Reçu en préfecture le 16/04/2023

Publié le

ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_24_1-DE



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre pouvoirs : 4

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Monsieur SOUBRE Dominique, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents avant donné procuration : Mme ARAMBEL Maitetxu donne pouvoir à Mme SAMANOS Laurence, Mme MIEGE Isabelle donne pouvoir à Mme NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Mme VERDUN Béatrice donne pouvoir à Mr DOLHAGARAY David, Mr FOURAA Jean Claude donne pouvoir à Mr MOUNOLE Claude.

Absent excusé : Mr OLHAGARAY Ramuntxo

Secrétaire de séance : Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

Subventions aux associations 2023

Madame le Maire rappelle que la Commission association a examiné les demandes de subvention.

Après avis de celle-ci, Madame le Maire propose d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE
A.J.A.H.M	150.00 €
ADMR MONDARRAIN	190.00 €
AFRIKA DAMBO	120.00 €
AIDE A DOMICILE DU LABOURD	190.00 €
BATEGIN LARRESORO	400.00 €
BATTERIE FANFARE	1 250.00 €
BILTABILA	150.00 €
COMICE AGRICOLE	2 000.00 €
COMITE DES FETES	2 000.00 €
ENTRAIDE SAINT SAUVEUR	300.00 €
ENTZUN IKUS	500.00 €

HEMEN ELKARTEA	300.00 €
INTHALATZ RUGBY	5 500.00 €
LAMINAK	900.00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100.00 €
MAKILA SPORT NATURE	500.00 €
NOUNOUS ERROBI	200.00 €
OTE LORE	1 400.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	220.00 €
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CAMBO	250.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	16 620.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations comme proposées ci-dessus.

Vote de la question : nombre de votants : 19
pour : 15 contre : 0 abstentions : 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 11 avril 2023

Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :
Le Maire,
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 16/04/2023 Reçu en préfecture le 16/04/2023 Publié le ID : 064-216403170-20230411-LS_2023_24_1-DE
--